

# FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

## CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès aux déchèteries est **GRATUIT** pour les particuliers résidant sur le territoire du SMICTOM LGB sur présentation d'un justificatif de domicile. Il est restreint aux véhicules de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Le tri et le dépôt des déchets sont effectués par l'utilisateur dans le respect du règlement intérieur de la déchèterie et des consignes délivrées par le gardien.
- Les apports sont limités à 1 100 litres par semaine.
- Il est strictement interdit de déposer les déchets devant la déchèterie et de récupérer les matériaux dans les bennes.

## ASTUCE

Avant votre visite à la déchèterie, pensez à charger votre véhicule en séparant les différents types de déchets pour gagner du temps lors de votre dépôt.

La déchèterie est un espace clos et gardienné, spécialement aménagé pour accueillir séparément les déchets encombrants ou dangereux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères ou les déchets recyclables en raison de leur volume ou de leur nature. **Bien triés, ils pourront être recyclés ou valorisés dans le respect de l'environnement.**

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

### LES MÉTAUX



Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, mobilier en métal,...

### LES CARTONS



Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.

### LES DÉCHETS VERTS



Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branches,...

### LES GRAVATS



Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...

### LE BOIS



Palettes, planches, caisses, meubles ou agglomérés,...

### LES ENCOMBRANTS



Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filières de recyclage : Revêtements de sols, ...

### LES HUILES DE VIDANGE



Huiles minérales usagées des véhicules des particuliers

### LES HUILES ALIMENTAIRES



Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol,...) utilisées pour les cuissons et les fritures.

### LE TEXTILE



Dans des sacs fermés de 50 L maximum : vêtements, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...) et linge de maison.

### LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



Acides, bases, peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, radiographies,...

### LES PILES ET BATTERIES



Toutes les piles, batteries sèches et batteries des véhicules (automobiles, motos,...)

### LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX



Pour les particuliers en automédication : déchets piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues, bandelettes,...)

### LES LAMPES



Néons, lampes fluocompactes et lampes à LED.

### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Petits électroménagers (aspirateurs, fers à repasser,...), imprimantes, téléphones, jouets, outils de bricolage et de jardinage.



Gros électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselles, cuisinières, chauffe-eau,...)



Ecrans (téléviseurs, moniteurs, écrans informatiques,...)

Vous disposez également d'un point tri pour déposer tous les déchets recyclables ( journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, bouteilles, pots et bocaux en verre).

## LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE



Ordures ménagères



Déchets putrescibles (hors déchets verts)



Plastiques agricoles



Pneumatiques



Déchets à base d'amiante



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Médicaments

Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens.